

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20 heures, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (Maire et adjoints puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT ; Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Jean-Pierre DE SAINT ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Emmanuel MAITRE. Excusés : Paul MARTICHO et Gary SZUMNY. Mme HERBET a été élue secrétaire de séance.

Prolongation de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune

Madame le Maire remercie Mr Vorbeck de son implication sur ce dossier et lui donne la parole.

Mr Vorbeck informe le Conseil Municipal qu'il convient de prolonger le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de 6 mois, portant son échéance au 30 juin 2010, ceci pour les motifs suivants :

- assurer la continuité du service public d'assainissement collectif au-delà du 31 décembre 2009 sans risque d'interruption dudit service ou de dégradation de la salubrité publique
- diposer du temps nécessaire à la conclusion des procédures fixées par la loi

L'avis de la commission spécifique d'ouverture des plis réunie ce même jour à 19 h 45 a été favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'avenant n°3 de prolongation de 6 mois, portant son échéance au 30 juin 2010 et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage au projet d'assainissement collectif du Syndicat d'assainissement

Mr Vorbeck informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'assainissement regroupant les communes de Bacouel sur Selle, Prouzel, et Plachy-Buyon, a retenu le cabinet G2C pour la mission d'assistance à la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration pour les trois communes (réalisation d'études et volet financier). Le Syndicat et G2C se réuniront le 25 novembre 2009.

Transferts de crédits

- Suite à l'acquisition par la commune auprès de Véolia de 203 compteurs d'eau d'occasion pour un coût de 6170,46 €, Madame le Maire informe le Consél Municipal qu'il convient :
 - d'octroyer une subvention du budget communal de 6171 € vers le budget assainissement
 - de transférer les crédits suivants du budget communal vers le budget assainissement

Budget Communal :

Article 022, Dépenses imprévues : - 6171 €

Article 6573, Virement vers le budget assainissement : + 6171 €

Budget Assainissement :

Article 74, Virement provenant de la commune : + 6171 €

Article 618, Dépenses à régler : - 6171 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le virement au budget assainissement, ainsi que les transferts de crédits et décisions modificatives relatives à cette opération.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de transférer la somme de 4737 € de l'article 022 « dépenses imprévues » vers l'article 6573 afin de verser la participation de la commune au règlement des honoraires de la DDAF concernant l'étude faite par le SIAVS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle) auquel participe la commune. Par ailleurs, le Maire rappelle la participation de la commune déjà versée concernant l'annonce légale relative à ce dossier d'une valeur 630 €. Levirement global sera donc de 5370 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer les crédits nécessaires.

Compte rendu de l'étude des devis pour le site internet de la commune

M. Maitre, M. Delahaye et Mme Bachelay présentent le résumé des devis qu'ils ont obtenus auprès des Entreprises Netinfosmédias, pc@dom, et FranceBay.

Ils se sont également rapprochés de Somme Numérique, structure à laquelle adhère la Communauté de Communes du Canton de Conty, la commune en est donc d'office également adhérente.

Somme Numérique mettrait à disposition de la commune une matrice à compléter ; il n'y aura pas de coût pour la commune car l'utilisation de la matrice et la gestion du nom de domaine sont inclus dans les cotisations de la Communauté de Communes.

Le site internet de la commune de Creuse ayant été réalisé sur la base de cette matrice, une présentation est faite au Conseil Municipal. Il appartiendra à la commune de créer les rubriques qu'elle souhaite voir sur le site internet ainsi que l'alimenter en apportant les informations en temps opportun.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Yann Delahaye poursuive la maquette du site internet.

Le Maire remercie les personnes ayant travaillé sur ce dossier et Jean-Michel Salon qui a créé et alimenté le site internet actuel.

Par ailleurs, l'accès à internet dans l'Espace Marie-Antoinette Wallet-Fouque est en cours.

Proposition de création d'un poste de Rédacteur suite à l'obtention d'un examen

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obtention de l'examen professionnel d'accès au grade de Rédacteur (catégorie B) par Céline Gambier, qui est actuellement Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (catégorie C) faisant fonction de secrétaire de mairie.

Cette promotion n'aura pas d'incidence financière pour la commune, il s'agit d'un changement de grade mais l'échelon (indice sur lequel est calculé le salaire brut) sera équivalent.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste de Rédacteur et donne pouvoir au Maire pour effectuer la nomination de l'agent.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à notre secrétaire Céline Gambier.

Point sur les dossiers en cours (travaux de sécurité, construction des Ateliers, PLU)

- Les membres du Conseil Municipal ont été informés par mails au fur et à mesure de la progression de tous ces travaux
- Les travaux de voirie au Hameau de Buyon sont terminés, leur coût est de 16000 € Hors Taxes dont 35 % pris en charge par la Communauté de Communes. Un arrêté municipal a été édicté et des panneaux ont été mis en place pour indiquer le sens de circulation prioritaire.
- Le parking de l'église (5 places) est également terminé ainsi que les passages surbaissés pour un coût de 19 775 € TTC. Etant donné le manque de visibilité à cet endroit, un arrêté municipal impose la sortie du parking vers la droite (vers la mairie) pour que les véhicules puissent faire demi tour sur le parking de la mairie avec moins de risques.
- Une subvention de 3000 € a été attribuée à la commune par le Conseil Général pour ces deux aménagements : voirie au Hameau de Buyon et parking de l'église
- Les travaux de construction des Ateliers se poursuivent. La dalle est coulée, la charpente devrait être installée dans les jours qui viennent. Les réunions de chantier ont toujours lieu le lundi matin (sauf exception) et tous les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent ou sont disponibles sont invités à y participer. Les Ateliers devraient être hors d'eau pour la fin de l'année s'il n'y a pas de contretemps.
- Le devis du changement des portes et fenêtres du logement communal attenant à l'école d'un montant de 10130 € TTC a été retourné à l'Entreprise Capart avec bon pour accord. Une demande de subvention devra être représentée en 2010 mais l'autorisation anticipée de commencement de travaux (ne valant pas promesse de subvention) a été délivrée par le Conseil Général.
- Le rejointoiement des murs de l'église est toujours programmé pour un coût de 106 000 € TTC.
- Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique a été clôturée le 16 novembre. Mr Vorbeck précise que la zone N peut être cultivée, il ne s'agit pas d'une zone préservée. Le Commissaire enquêteur doit remettre ses conclusions à la collectivité.

- Concernant le réseau de gaz, ERDF a organisé une réunion publique le 13 novembre. Des permanences d'ERDF auront lieu en mairie les 25 et 27 novembre sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie. La commune de Plachy-Buyon devrait être raccordée en octobre 2010. M. Normand évoque la réfection des trottoirs et voirie communale après ces travaux, ainsi que l'éventualité de raccorder l'école et la salle polyvalente au réseau de gaz. Mr Vorbeck indique qu'une étude énergétique doit être menée au préalable.
- La Communauté de Communes demande nos prévisions en travaux de voirie à réaliser en 2010, il est évoqué l'Avenue des Alouettes (Résidence du Val de Selle) jusqu'au Stop de la RD 210
- La commune avait sollicité la Communauté de Communes pour un projet de construction de deux logements sociaux sur le site acquis par la commune au 1 rue du Commandant André Dodart. La Communauté de Communes nous informe qu'elle ne peut se prononcer pour le moment, étant en phase d'expérimentation pour construire 4 logements à Bacouel sur Selle et précise que le dossier technique est complexe et le montage financier incertain.
- Le Conseil Général a procédé au versement de la subvention d'un montant de 2639 € pour la pose de 6 nouveaux candélabres réalisée en 2008
- Concernant le projet de remplacement de 27 candélabres dans la Résidence du Val de Selle, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) nous informe qu'elle n'apporte pas de soutien financier à ce type d'opération, mais qu'elle peut intervenir sur les nouvelles forces lumineuses (LED notamment)
- La pose du candélabre Rue du Commandant André Dodart a été effectuée pour un coût de 1525 €. L'éclairage du terrain de tennis a été réparé pour un coût de 266 €.

Subventions aux associations

La majorité des bilans des associations ont été reçus et étudiés. Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement des subventions suivantes pour l'année 2009 :

- Club des Aînés : 120 €
- Association des Anciens Combattants : 120 €
- Association des Donneurs de Sang : 120 €
- Association des parents d'élèves : 120 €
- Lou Organisation : 120 €
- Club de Gymnastique : 120 €
- Association Anim'en ciel : 150 €
- Association de pêche : 200 €
- Association sportive (football) : 250 €
- Coopérative scolaire : 250 €
- Les Petits Mozart : 300 €
- Club de tennis : 300 €
- Restaurants du Cœur : 300 €
- Fondation du patrimoine : 50 €
- Souvenir Français : 50 €
- Fédération des œuvres laïques : 30 €
- Prévention Routière : 20 €

Plan Communal de Sécurité

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un document doit être établi afin que les mesures à prendre en cas de problèmes (risques divers, inondation, pandémie...) soient regroupées. Messieurs Vorbeck et Normand ont travaillé sur ce Plan Communal de Sécurité et il convient que les membres du Conseil Municipal en prennent connaissance, et apportent leurs remarques avant de désigner des responsables et de les notifier dans ledit document. Une copie de ce document sera remise à chaque membres pour étude. A l'issue de la rédaction du Plan Communal de Sécurité, et après approbation du Préfet, un arrêté municipal sera édicté pour sa mise en application.

Informations et questions diverses

- Demande d'emplacement pour un taxi
Le Maire donne la parole à Mr Alexandre MOREL, domicilié Résidence de l'Orée, déjà détenteur d'une licence sur Amiens, qui souhaite mettre en place une offre de taxi sur la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord. Un arrêté municipal sera pris, une autorisation de voirie ou d'emplacement sera attribuée à titre gracieux : il s'agit d'un service offert aux habitants. Les panneaux publicitaires seront mis en place par Mr Morel.
- La commune d'Hébécourt a décidé la révision de son Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et demande, comme le veut le Loi, si la commune de Plachy-Buyon souhaite être consultée. La collectivité souhaite être consultée sur ce dossier.
- Le Maire informe le Conseil Municipal du transfert de la licence de débit de boisson du café « le relais de la Selle » de Monsieur Lefevre au profit de Monsieur Cavenel nouveau propriétaire à compter du 1^{er} novembre 2009. L'établissement a ouvert le 12 novembre et sera rebaptisé « l'annexe ».
- Le Maire présente la demande de pose d'enseigne pour la chocolaterie « Les chocolats de Nicolas ». Après avoir vu le projet (plaque transparente sur la façade), le Conseil Municipal donne son accord.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Bulcourt, domicilié à Bacouel sur Selle, qui propose d'organiser une rencontre en 2010 pour l'anniversaire des jeux intervillages de la vallée de la Selle qui ont eu lieu de 1990 à 1996 dans les communes de Bacouel sur Selle, Loeuilly, Nampty, Plachy-Buyon, Prouzel et Vers sur Selle. Le Conseil Municipal propose que cette manifestation soit groupée avec la Fête de la Coulée Verte prévue le 13 juin 2010.
- Le calendrier des fêtes pour 2010 a fait l'objet d'une réunion le 16 novembre. Plusieurs sont à retenir :
 - Repas des Aînés le 7 mars,
 - Elections régionales les 14 et 21 mars 2010
 - Marché de Printemps le 9 mai 2010
 - la fête locale habituellement le 4^{ème} dimanche de mai sera reportée exceptionnellement au 5^{ème} dimanche (pentecôte le 4^{ème} dimanche) ;
- Le Maire rappelle qu'un concert de Noël par l'ensemble « Clam à vie » aura lieu à l'église le 11 décembre 2009 à 20 h 30, des affichettes vont être distribuées dans les boîtes aux lettres
- Mme Bachelay évoque la possibilité d'organiser un spectacle « tu m'as dans la peau Léon » avec Mozaïc Opéra en 2010 et note des dates à proposer
- Mme Feller propose de reconduire les journées africaines qui ont eu lieu pour la première fois à Plachy-Buyon en 2009. Le Conseil Municipal suggère que cette manifestation se déroule sur une seule journée (25 septembre 2010).

La séance est levée à 23 h 55.